



Mon assurance prêt immo me cache des infos a t elle le droit?!

Par **MadameX**, le **02/11/2015** à **04:32**

Bonjour a tous,

Je m'explique: je suis en procedure de divorce (contentieux et cela se passe tres mal avec mon conjoint). Nous avons acheter une maison a nos deu nom pendant le mariage et pris une assurance pret immo a nos deux noms egalement. Mon mari a entamer un dossier aupres de l'assurance pret suite a un arret maladie prolongé. Il a demandé a ce qu'aucune information ne me soit transmise. Pendant plus qu'un an la seul reponse a mes question concernant ce dossier a etait "c'est en cours" et rien de plus...

Je precise que mon divorce a pris la tournure du contentieux suite a cette affaire...

Bref et a force de perceverence je suis tombé sur une dame qui m'a transmit le mail de mon mari stipulant que je ne devait absolument ien savoir sur le dossier de remboursement et m'a appris que mon ex epoux toucher des remboursement depuis plus de 8mois!! On parle d'une somme de plus de 10 000€, qui n'ont JAMAIS etait encaisser sur le compte du credit immo MAIS sur son compte personnel... Pendant ce temps je paye seul le credit donc autant vous dore que je suis dans un gouffre financier inimaginable !! Jai donc fais savoir a mon ex mon mecontentement et transmit ca a mon avocat (cest la que ca se corse!) et depuis, mon assurance REFUSE de me dire ce qu'il se passe. Je comprend ne pas pouvoir avoir acces a ses resultats de santé mais ils sont incapable de justifier pourquoi les lettres cheque ont etait envoyer a l'ordre d'un compte bancaire caché de mon ex et non de la banque qui nous a fait le credit, me transmettre le montant percu par mon ex depuis 8 mois (preuves pour l'avocat), et me racroche tout simplement au nez lorsque je les appel. Ils sont au courant de la situation et on clairement pris part du cote de mon ex alors que nos deux nom son sur le contrat et que je suis le seul payeur de cet assurance!

Ont ils le droit de refuser de me communiquer des information sur des dossier ou mon nom figure? Que puis je faire pour y remedier ou leur faire comprendre que je ne veux pas me

laisser faire alors que c'est un service que je paye?!!!

Je rajoute meme que toute mes assurance son chez eux (habitation de la maison et dun appartement que j'ai eut avant mariage) je ne vis plus dans la maison mais il y a eut un degat des eaux important et cest mon ex mari qui y vit toujours qui a fait constater, comme je ne communique plus avec lui depuis l'histoire des cheques encaisser dans mon dos, j'ai appeler l'assurance pour savoir ou en etait le dossier (besoins de prise en charge rapide pour la vente vous imaginez bien) la seule reponse que j'ai eut c'est "vous n'avez qu'a demander a votre mari on ne peut rien vous dire..."!!!! Ca ne choque que moi ????

Mille merci pour votre patience et vos reponses!!!

Par **cocotte1003**, le **02/11/2015** à **07:16**

Bonjour, l'assurance n'a pas à prendre position dans vos affaires de couple. Elle paye ce qu'elle doit sur le compte qu'on lui a indiqué, cordialement

Par **MadameX**, le **02/11/2015** à **11:04**

Merci pour votre reponse et du coup comment puis je faire pour avoir ses info ou tout simplement pouvoir les appeler sans trancas? S'ils n'ont pas a prendre part est ce juste d'ordre moral ou je peux faire quelque chose pour les y obliger? (Je compte bien changer d'assurance mais comme il y a des dossieren cours et que nous avons nos deux nom dessus je ne peux rien faire...)